



Orcier, le 5 septembre 2019

COMPTE RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 3 SEPTEMBRE, 20h

Présents : Mme BAUD Thérèse, Maire, M. BOURGEOIS Joseph, Mme GRANDO Anna, M. COSNE Jean, Mme BINASCO Noémie, Adjoint, M. DETRAZ Anthony, M. DETRAZ Jules, Mme MICHEL Christelle, M. SANCHEZ Frédéric, Mme MOURONVALLE Nathalie, M. VITUPIER Renaud, Conseillers Municipaux.

Excusés : M. GAYOT Marc, Conseiller Municipal Délégué, Mmes BOUJON Valérie, MEUNIER Sandra, Conseillères Municipales.

M. GAYOT Marc, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir de vote à Mme BAUD Thérèse, Maire.

M. Anthony DETRAZ a été désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 2 juillet est adopté à l'unanimité.

Urbanisme : Madame le Maire présente les derniers dossiers de demandes d'autorisations d'urbanisme délivrées.

Il est rappelé que M. Joseph BOURGEOIS 1^{er} Adjoint au Maire, en charge de l'Urbanisme, tient une permanence de 19h à 20h, les 1^{er} et 3^{ème} mercredi du mois (téléphoner en mairie pour prendre rendez-vous).

Programme Local de l'Habitat : avis sur le projet d'arrêt : le Programme de l'Habitat a été arrêté par le Conseil Communautaire du 16 juillet dernier. Conformément au Code de la Construction et de l'Habitation, les conseils municipaux des communes membres doivent émettre un avis sur ce programme, dans un délai de 2 mois après réception du dossier.

Après présentation du document par Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet, à l'unanimité un avis favorable sur le Programme Local de l'Habitat de Thonon Agglomération.

Aménagement des espaces publics du centre du village - tranche 1 - résultat de la consultation, attribution des marchés : Madame le Maire rappelle qu'une consultation par procédure adaptée a été lancée le 17 juin 2019, pour la création d'aménagements des espaces publics du centre du village.

Suite au rapport d'analyse des offres de la Commission d'Appel d'Offres, établi le 30 juillet et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir les offres suivantes :

- Lot 1A : terrassements et VRD : Société BEL et MORAND, pour un montant TTC de 439.249,20 €, à l'unanimité.

- Lot 2 : revêtements et ouvrages béton et pierre : avec l'option béton sablé : Société SOLS SAVOIE, pour un montant TTC de 225.640,80 €, par 8 voix pour, 1 contre et 3 abstentions.

- Lot 3 : aménagements paysagers et mobilier urbain : Société TARVEL, pour un montant TTC de 69.586,92 €, à l'unanimité.

SYANE - Aménagement des espaces publics du centre du village - Plan de financement des travaux d'éclairage public : le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE) envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2019, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération d'aménagements des espaces publics du centre du village.

Le montant global des travaux est estimé à 103.884 €.
La participation financière de la commune est fixée à 71.847 €.

Afin de permettre au SYANE de lancer la procédure de réalisation des travaux, il convient que la commune approuve le plan de financement des opérations à programmer et s'engage à verser au SYANE la participation communale, calculée sur la base de 80 % du montant des travaux, sous la forme d'un emprunt en vingt annuités. Le règlement de la première annuité interviendra le 1er janvier 2020.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le plan de financement et sa répartition financière qui s'établit comme suit :

- ✓ Participation communale : 80 % du montant des travaux, soit 57.477,60 €, en vingt annuités.
- ✓ Solde de la participation : 20 % réglé par la commune, soit 14.369,40 €, sur ses fonds propres.

Crue torrentielle du 04.06.2018 - demande d'aide financière auprès de Thonon Agglomération : Madame le Maire rappelle qu'à la suite de la crue torrentielle du 4 juin 2018, Thonon Agglomération s'était engagée à aider financièrement la commune. A la suite des études et estimations des travaux nécessaires, Thonon Agglomération versera un fonds de concours ayant pour objet de financer une partie de la réalisation des travaux d'investissement réalisés par la commune.

Ainsi, il convient d'autoriser M. le Président de l'agglomération à procéder au versement d'un fonds de concours d'un montant de 50.000 € à la commune, sur les bases suivantes :

Nature des dépenses	Montant des dépenses HT	Nature des recettes	Montant des recettes
Travaux d'urgence	26.105,34 €	FC Thonon Agglomération	50.000,00 €
Travaux restants à effectuer (confortement des chemins, réseau pluvial...)	154.246,66 €	Conseil Départemental de la Haute Savoie	53.810,00 €
		Autres	0,00 €
		Autofinancement	76.542,00 €
TOTAL	180.352,00 €	TOTAL	180.352,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de solliciter un fonds de concours d'un montant de 50.000 € à Thonon Agglomération et d'autoriser M. le Président de Thonon Agglomération à verser ce fonds de concours, dès réception de la présente délibération.

Thonon Agglomération - révision statutaire n° 2 : Madame le Maire donne lecture de la délibération du Conseil Communautaire de Thonon agglomération n° CC000469 en date du 25 juin 2019 relative à la révision statutaire n°2. Il est proposé au Conseil Municipal de prendre en compte l'évolution des compétences et d'intégrer au sein des statuts de Thonon Agglomération, les compétences obligatoires et optionnelles, dans les domaines suivants :

Eau - Assainissement des eaux usées - Gestion des eaux pluviales urbaines - Définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire - Création, entretien et gestion des aires d'accueils des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs - Lutte contre la pollution de l'air - Lutte contre les nuisances sonores - Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie - Création et gestion de maisons de services au public - Transition énergétique, développement durable et protection des ressources - Réalisation, gestion et entretien des abribus - Agriculture locale - Protection et mise en valeur du patrimoine, projet de rénovation du Château de Ripaille 2022 - Réserves foncières - Gares - Incendie et secours.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'approuver la révision statutaire n°2 de la Communauté d'agglomération et autorise Madame le Maire à notifier la présente délibération au Président de la communauté d'Agglomération et à Monsieur le Préfet aux fins que ce dernier approuve, par arrêté, les nouveaux statuts de Thonon Agglomération.

Arrêt du PLUi - avis du Conseil Municipal : suite à l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Bas-Chablais, les communes sont appelées à donner leur avis sur ce dossier.

Madame le Maire rappelle la particularité de ce document, car bien qu'étant un PLUi, celui-ci ne concerne pas l'ensemble de Thonon Agglomération mais les 17 communes de l'ancienne Communauté de Communes du Bas-Chablais, et qu'en cas d'approbation, le PLUi se substituera aux PLU des 17 communes concernées.

Après présentation par Madame le Maire du dossier arrêté du PLUi du Bas-Chablais et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet, par 10 voix pour et 2 abstentions, un avis favorable au projet arrêté par délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2019.

Plan de formation mutualisé pour le personnel communal : la loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale impose aux collectivités d'établir pour leurs agents un plan de formation annuel ou pluriannuel présenté pour avis au Comité Technique dont dépend la collectivité. Cette obligation a été réaffirmée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie (CDG74) et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ont conduit un projet d'accompagnement à la rédaction d'un plan de formation mutualisé sur le territoire n° 1 « Chablais/Lac Léman ». Ce projet permettra notamment au CNFPT d'organiser des formations sur le territoire concerné.

Après présentation du plan de formation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le plan de formation mutualisé tel qu'il a été validé par le Comité Technique du Centre de Gestion de la Haute-Savoie.

Servitude de passage parcelle AP n° 28, route de Sous le Crêt : Madame le Maire rappelle le permis d'aménager délivré à la société IMMOSUR autorisant la création d'un lotissement composé de 6 lots, dénommé LES VERGERS, situé route de Sous le Crêt, sur les parcelles cadastrées section AP n°s 16, 28, 30, 147 et 360.

Afin de faciliter l'accès à ce lotissement, la Société IMMOSUR sollicite l'autorisation de passage sur la parcelle communale cadastrée section AP n° 28.

Après examen de la demande et du plan de situation, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le droit de passage sur la parcelle communale cadastrée section AP n° 28 à la Société IMMOSUR et ayants-droits co-lotis.

Révision des loyers des appartements communaux au 01.10.2019 : le Conseil Municipal décide d'établir le nouveau montant des loyers hors charges, en fonction de l'Indice de Révision des Loyers de l'INSEE, du deuxième trimestre 2019, soit 129,72 + 1,53 %, à compter du 1er octobre.

Les montants de ces deux loyers sont donc modifiés comme suit :

Appartement T3 - loyer hors charges : 411,21 €.

Appartement T4 - loyer hors charges : 496,60 €.

Questions diverses :

Rentrée scolaire : Cent vingt deux élèves ont fait leur rentrée scolaire à l'école d'Orcier. Il sont répartis dans 5 classes :

24 élèves PS-MS-GS, classe de Claudine.

24 élèves PS-MS-GS, classe de Sarah PIANI.

26 élèves CP-CE1, classe de Laure PREISS.

23 élèves CE1-CE2, classe de Muriel GRESSIER.

25 élèves CM1-CM2, classe d'Isabelle ROCHEROLLE.

Rentrée des jeux le dimanche 8 septembre à la salle des fêtes de 14 à 18h - entrée libre - Pour passer un après-midi à jouer avec des jeux de société où en bois. Pour tout public dès 3 ans.

Animation proposée par l'APE et Parenthèses ludiques

Badminton : les inscriptions auront lieu le samedi 14 septembre de 10h à 12h30 à la mairie d'Orcier - salle au 1er étage.

Un certificat médical devra être fourni le jour de l'inscription, sinon celle-ci ne pourra pas être prise en compte. Tarif : 50 € (+15 € d'inscription au Foyer Rural). Entraînement : le mardi de 20h à 22h, à la salle des fêtes d'Orcier. Début des entraînements le mardi 17 septembre.

Opération "La nuit est belle" : la Société Astronomique de Genève (SAG) et le Muséum d'Histoire Naturelle ont lancé le défi d'éteindre l'éclairage public du territoire du Grand Genève et du territoire français pendant une soirée le 26 septembre 2019 pour offrir le ciel étoilé aux habitants.

L'objectif de cette opération est de rallumer les étoiles du territoire transfrontalier en sensibilisant le public aux effets de la pollution lumineuse, sur la faune, la flore et l'Homme.

La commune d'Orcier s'associera donc à cette opération "la nuit est belle", le 26 septembre prochain et n'allumera pas du tout l'éclairage public pendant la nuit du 26.

Des informations seront publiées sur le site internet de la commune pour informer le public des animations prévues sur la commune.

Téléphonie - Fibre optique et Plan satellite : Madame le Maire rappelle l'article paru dans le bulletin municipal d'avril 2019 reproduit ci-dessous :

Téléphonie :

Ne pas disposer d'une couverture convenable en téléphonie mobile et internet constitue un handicap tant sur le plan économique que dans la vie quotidienne. Nous y sommes très attentifs et avons agi pour que la plupart des dysfonctionnements existants sur notre commune soient réglés, mais quelques-uns persistent le plus souvent en raison de l'éloignement des centraux téléphoniques.

A ce jour, l'opérateur SFR a remis en service l'antenne-relais située chemin de la Mouille qui avait été désactivée. Actuellement en 3G, cette antenne passera par obligation légale en 4G avant fin 2020.

L'opérateur Orange a modifié l'antenne-relais existante située à proximité de la zone d'activités pour mieux répondre aux attentes de notre territoire. La 4G est opérationnelle.

*Vous pouvez de votre côté signaler tous les dysfonctionnements en utilisant : **J'Alerte l'Arcep**.*

L'autorité de régulation des communications électroniques et des postes a mis en place une plateforme accessible à tous afin de faire remonter les problèmes aux différents opérateurs. Cette plateforme permet d'alerter l'Arcep des dysfonctionnements rencontrés avec les opérateurs mobiles, internet et postaux. Le signalement se fait simplement : il faut préciser si l'on est "particulier, entreprise ou collectivité", quelle est la catégorie du problème signalé (mobile, fixe, internet ou postal) et décrire son problème. L'opération ne prend pas plus de 5 minutes.

Fibre optique et plan « satellite »

Le réseau public fibre optique est porté par le syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE) en partenariat étroit avec le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, les intercommunalités, la Région Auvergne Rhône-Alpes et l'Etat. Le déploiement de la fibre optique publique s'étale sur plusieurs années. Le réseau est exploité par la société COVAGE dans le cadre d'une délégation de service public.

La fibre optique pour les professionnels arrive à Orcier à partir du second semestre 2019 (ouverture commerciale), avec une réception des travaux prévue à l'été sous réserve des aléas de travaux. Elle desservira la zone d'activités des Marquisats. Pour se raccorder, les professionnels doivent contacter les opérateurs de télécommunication professionnels qui offrent leurs services sur le réseau public fibre optique, afin de comparer les offres tarifaires et techniques. Les professionnels peuvent tester leur éligibilité sur le site internet du SYANE (lien direct en page d'accueil vers la rubrique « Vous êtes un professionnel ») et contacter COVAGE – 07 52 60 98 79 - pour plus d'informations sur les raccordements et les opérateurs présents.

La desserte des particuliers interviendra dans un second temps entre 2020 et 2025. Cette seconde phase de déploiement est actuellement en cours d'élaboration et de planification. Des réunions publiques d'information seront organisées par le SYANE et COVAGE au moment de la commercialisation des services très haut débit pour les particuliers.

Le SYANE et le Département développent en parallèle un programme d'aide à l'équipement par satellite (plan satellite) pour raccorder les particuliers très éloignés des centraux ADSL et inéligibles au haut-débit.

Pour plus de précisions, vous pouvez consulter le site internet du SYANE www.syane.fr

Madame le Maire pour compléter l'information des élus leur fait part des dernières informations reçues en mairie. La fibre a bien été débloquée pour desservir la ZAE. L'ouverture commerciale se fera en début d'année 2020.

Le Syane, qui joue pour la commune le rôle centralisateur, connaît les zones mal desservies en ADSL. Il lui a été demandé, quand la fibre pour les particuliers arrivera, de commencer à l'installer sur les hameaux les plus éloignés du central du Lyaud et géographiquement enclavés.

Ceci prendra du temps, en attendant, la solution satellite reste une bonne alternative même si elle ne donne pas les mêmes avantages qu'un bon ADSL ou qu'une bonne 4G (et à fortiori que la fibre).

Il faut aussi surveiller l'évolution des réseaux mobiles. Les opérateurs améliorent constamment leurs réseaux et les habitants peuvent demander autour d'eux ce qui passe le mieux ici ou là.

Calendrier :

Mercredi 18 septembre à 20h : Commission Urbanisme.

Mardi 1er octobre à 20h : Conseil Municipal.

Mercredi 2 octobre à 20h : Commission Urbanisme.